



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER ANTICIPER DÉBATTRE PROPOSER

# Quel rebond local après des pertes d'emplois massives ?

Quelles sont les possibilités de rebond après des pertes d'emplois importantes à l'échelle locale ? Pour répondre à cette question cruciale pour les populations et les élus locaux, nous étudions la dynamique de l'emploi au niveau des zones d'emploi dans l'Hexagone depuis la crise financière de 2008-2009, en fonction de l'ampleur des pertes d'emplois durant celle-ci.

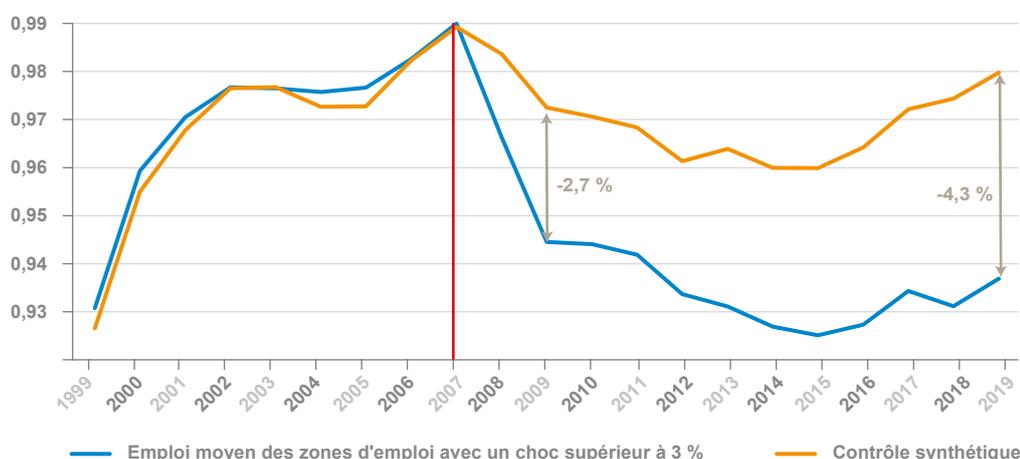
L'emploi dans les zones ayant connu une perte d'emploi salarié importante pendant la crise a divergé de celui des zones avec des caractéristiques similaires mais qui ont été moins ou pas affectées. Alors que le décrochage initial de l'emploi salarié était en moyenne de 2,7 % en 2009 par rapport à ces zones, il est de 4,3 % en 2019. L'effet multiplicateur estimé est ainsi d'environ 1,6 : la perte d'un emploi pendant la crise financière se traduit en 1,6 emploi en moins en 2019. Ainsi, un choc important durant une courte période peut laisser des séquelles durables, qui s'accroissent au fil des ans.

Par ailleurs, l'amplification au cours du temps de l'écart de l'emploi entre les zones les plus touchées et celles qui l'ont moins été est principalement la conséquence d'un décrochage de l'emploi non industriel. En effet, alors que l'écart pour les emplois industriels se stabilise à partir de 2010, celui pour l'emploi non industriel s'accroît avec le temps.

Ces résultats restent valables si l'on considère séparément les zones qui étaient dynamiques avant la crise et celles qui étaient en perte de vitesse. Toutefois, il semble que le choc négatif d'emploi a davantage d'impact dans les premières que dans les secondes.

Au-delà des résultats moyens présentés ci-dessus, on note que plus de la moitié (54 %) des zones très touchées par la crise ont un emploi en 2019 encore significativement inférieur à ce qu'il aurait été sans les destructions d'emplois des années 2008-2009. L'impact sur l'emploi pour ces zones peut être considérable : pour la moitié d'entre elles, la baisse de l'emploi est supérieure à 8,8 % (par rapport aux zones dont la dynamique était comparable avant 2008-2009) et, pour un quart de ces zones, elle dépasse 10,2 %.

## Emploi salarié dans les zones fortement touchées par la crise de 2008-2009 et dans les zones similaires moins affectées (indice 1 en 2007)



Lecture : en moyenne, l'emploi salarié des zones ayant connu des pertes d'emplois supérieures à 3 % pendant la crise est de 2,7 % inférieur au contrefactuel (contrôle synthétique) en 2009 et de 4,3 % en 2019.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, coll. « Insee Résultats », mai ; calculs France Stratégie

Elise Boekwa Bonkosi,  
Anne Epaulard  
et Loïc Lahellec

département Économie

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

## INTRODUCTION

Pour étudier la capacité de rebond de l'emploi dans un territoire ayant subi des pertes d'emplois conséquentes, nous nous intéressons aux destructions d'emplois des années 2008 et 2009, liées à la crise financière mondiale. Notre analyse a pour but, au travers de tests empiriques, de comprendre :

- si des pertes d'emplois importantes, concentrées sur un territoire durant une courte période, se traduisent par un décrochage durable de l'emploi local. Les mécanismes économiques sont connus : des destructions d'emplois massives sur un territoire y réduisent à la fois les revenus et les opportunités professionnelles. Ces moindres opportunités professionnelles incitent les individus à partir vers des régions plus dynamiques. Au total, la baisse des revenus de ceux qui restent et les départs (ou les moindres arrivées) réduisent la demande locale et amplifient les pertes d'emplois, notamment dans le secteur des biens non échangeables. Ces mécanismes ont fait l'objet de validations empiriques sur d'autres pays<sup>1</sup>.
- si l'effet des pertes d'emplois initiales sur la dynamique de l'emploi est d'autant plus fort que le territoire est déjà en déclin économique. L'idée sous-jacente est la suivante : dans un territoire en perte de vitesse<sup>2</sup>, les entreprises déjà fragilisées ont davantage de difficultés à absorber un nouveau choc, alors que les entreprises implantées dans des zones dynamiques<sup>3</sup> sont plus à même de rebondir.

Entre 2007 et 2009, environ 400 000 emplois salariés ont été perdus en France métropolitaine, soit 1,7 % de l'emploi salarié de 2007. L'emploi a par la suite rebondi : en 2020 on comptait 700 000 emplois salariés de plus qu'en 2007<sup>4</sup>. Si l'emploi salarié est aujourd'hui supérieur à son niveau de 2007 dans l'Hexagone, ce n'est pas le cas à l'échelle de chaque zone d'emploi. En effet, les baisses d'emplois des années 2008-2009 ont été très inégalement réparties sur le territoire : certaines zones ont été fortement affectées, tandis que d'autres ont subi des perturbations moindres, voire aucune. Par ailleurs, les créations d'emplois qui ont suivi ont elles aussi été inégalement réparties et n'ont pas eu lieu là où les pertes d'emplois avaient été les plus sévères.

Nous utilisons cette hétérogénéité entre zones pour mesurer l'impact de pertes d'emplois importantes sur le niveau d'emploi à moyen et long terme. On ne peut pas comparer directement la dynamique post-crise de l'emploi des zones ayant perdu beaucoup d'emplois en 2008-2009 avec celles qui n'en ont

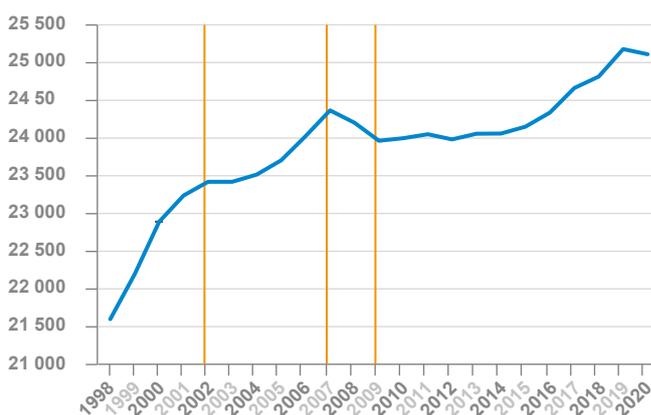
pas ou peu perdu. Ces zones présentent en effet des différences structurelles qui expliquent la dynamique de l'emploi avant et après la crise, indépendamment des pertes d'emplois engendrées par cette récession. Nous mobilisons donc deux méthodes économétriques, le contrôle synthétique et les doubles différences, qui permettent de comparer la dynamique de l'emploi entre des zones d'emploi similaires<sup>5</sup> avant la crise de 2008-2009 mais que cette dernière a affecté différemment.

## DYNAMIQUE DE L'EMPLOI AVANT, PENDANT ET APRÈS LA CRISE FINANCIÈRE

La crise financière de 2008-2009 s'est traduite en France par une baisse importante de l'emploi salarié qui a mis fin à une séquence de hausse (+4,1 % au cours des cinq années précédentes). Sur les dix années après la crise (2009-2019), l'emploi salarié a crû de 5,1 %. Au niveau de la France entière, il n'a dépassé son niveau de 2007 qu'en 2017 et était, en 2019, 3,3 % au-dessus de son niveau de 2007 (voir Graphique 1). Par rapport à ces évolutions importantes, les pertes d'emplois de 2020 pendant la crise liée à la pandémie de Covid-19 apparaissent négligeables.

Si l'emploi salarié est en 2019 supérieur à son niveau de 2007 à l'échelle nationale, ce n'est pas le cas au niveau local<sup>6</sup>. En effet, les baisses d'emplois des années 2008-2009 ont été très inégalement réparties sur le territoire : un tiers des zones d'emploi ont perdu plus de 3 % de leur emploi salarié. Les créations d'emplois qui ont suivi ont elles aussi été inégalement réparties et n'ont pas eu lieu là où les pertes

**Graphique 1 – Emploi salarié total entre 1998 et 2020 en France métropolitaine (en milliers)**



Lecture : entre 2007 et 2009, le nombre d'emplois salariés en France métropolitaine est passé d'environ 24 400 000 à 24 000 000.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, coll. « Insee Résultats », mai

1. Moretti E. (2010), « Local multipliers », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, vol. 100(2), mai, p. 373-377. Moretti E. et Thulin P. (2013), « Local multipliers and human capital in the United States and Sweden », *Industrial and Corporate Change*, vol. 22(1), février, p. 1237-1313. Faggio G. et Overman H. (2014), « The effect of public sector employment on local labor markets », *Journal of Urban Economics*, vol. 79, p. 91-107.

2. On considère donc qu'une zone est en « perte de vitesse » si son emploi connaît une croissance inférieure à 1 % avant la crise.

3. On considère comme « zones dynamiques » les zones au sein desquelles l'emploi a connu une croissance de plus de 3 % sur la période 2002-2007.

4. Insee (2023), *Évolution de l'emploi. Données annuelles de 1990 à 2022*, coll. « Chiffres-clés », décembre.

5. Par « zones d'emploi similaires », nous entendons les zones proches par leur dynamisme de l'emploi avant-crise ainsi que par leur structure de l'emploi – part de l'emploi industriel, part de l'emploi cadre –, leur taux de chômage et leur taille (la taille est mesurée en termes du nombre d'emplois et de la population totale de la zone).

6. Insee (2023), *Évolution de l'emploi. Données annuelles de 1990 à 2022*, op. cit.

**Tableau 1 – Taux de croissance moyen de l’emploi salarié selon les zones et la période**

	Nombre de zones	Période			Part des zones ayant retrouvé en 2019 le niveau d’emploi de 2007
		2002-2007	2007-2009	2009-2019	
<b>Zones avec un choc important (pertes d’emplois ≥ 3 % entre 2007 et 2009)</b>	102	1,2 %	-4,6 %	-1,06 %	22 %
<b>Zones moins affectées (pertes d’emplois &lt; 3 % entre 2007 et 2009)</b>	185	5,2 %	-0,8 %	4,24 %	66 %
<b>Total des zones d’emploi*</b>	<b>287</b>	<b>3,8 %</b>	<b>-2,2 %</b>	<b>2,36 %</b>	<b>50 %</b>

\* France métropolitaine, ce qui exclut donc les 18 zones des DOM-TOM.

Lecture : le taux de croissance moyen – sur les 287 zones d’emploi – de l’emploi salarié était de 3,8 % entre 2002 et 2007, de -2,2 % entre 2007 et 2009 et de 2,36 % sur la période 2009-2019. Seulement 50 % des zones d’emploi avaient retrouvé en 2019 le niveau d’emploi salarié qu’elles connaissaient en 2007.

Source : Insee (2022), *L’emploi localisé en 2020 – Estimations d’emploi*, op. cit.

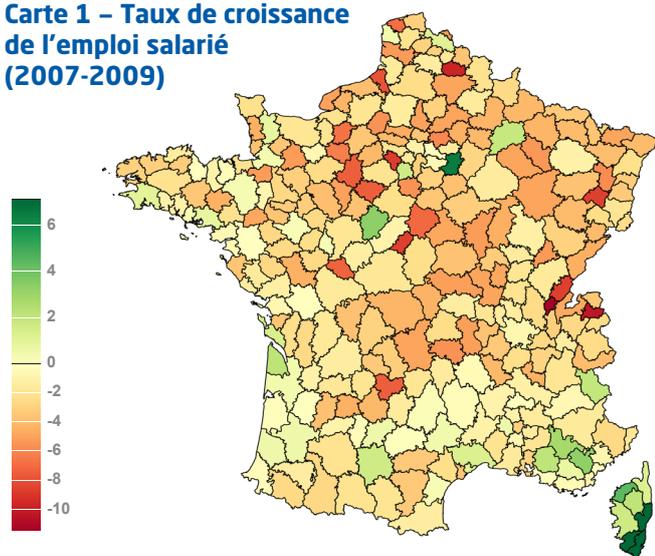
d’emplois avaient été les plus sévères. Finalement, environ la moitié des zones d’emploi n’avait pas retrouvé, fin 2019, le niveau d’emploi salarié de 2007 (voir Tableau 1). Si l’on sépare – de façon un peu arbitraire, comme évoqué *infra* – l’échantillon des zones d’emploi selon l’amplitude du choc subi sur la période 2008-2009, on observe que seulement 22 % des zones ayant connu une perte d’emploi salarié de plus de 3 % ont retrouvé en 2019 leur niveau d’emploi de 2007, contre 66 % pour les autres zones.

La carte 1 illustre la grande hétérogénéité géographique de l’impact de la crise financière sur l’emploi salarié. Entre 2007 et 2009, certaines zones connaissent des pertes d’emplois allant jusqu’à 10 % (c’est le cas d’Yonnax, qui subit une baisse de 10,9 %), tandis que d’autres voient l’emploi croître (par exemple, la zone de Provins, qui connaît une croissance de 6,4 % de l’emploi). Pour faciliter l’interprétation et l’analyse, nous regroupons les zones en deux groupes selon que l’emploi a diminué de plus de 3 % (en orange sur la carte 2) ou de moins de 3 % (en vert).

Les 102 zones ayant connu une baisse supérieure à 3 % se situent principalement dans les Hauts-de-France, en Normandie, en Centre-Val de Loire, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Le Sud et l’Ouest ont été relativement épargnés. Le choix de 3 % de pertes d’emplois, arbitraire, permet d’aboutir à deux échantillons de taille suffisante pour mener des tests statistiques, mais il a aussi des conséquences sur les résultats empiriques. Nous effectuons des tests de robustesse par la suite et mettons aussi en œuvre des tests ne dépendant pas de cette limite de 3 %.

On note finalement que les zones où l’emploi a fortement baissé pendant la crise (c’est-à-dire de plus de 3 % entre 2007 et 2009) sont aussi celles qui avaient enregistré une croissance plus faible de l’emploi dans la période précédant la crise : en moyenne, l’emploi salarié y avait progressé de 1,2 % seulement entre 2002-2007, contre 5,2 % dans les autres zones (voir Tableau 1 et Graphique 2). Le fait que le nuage de points du Graphique 2 présente une pente positive

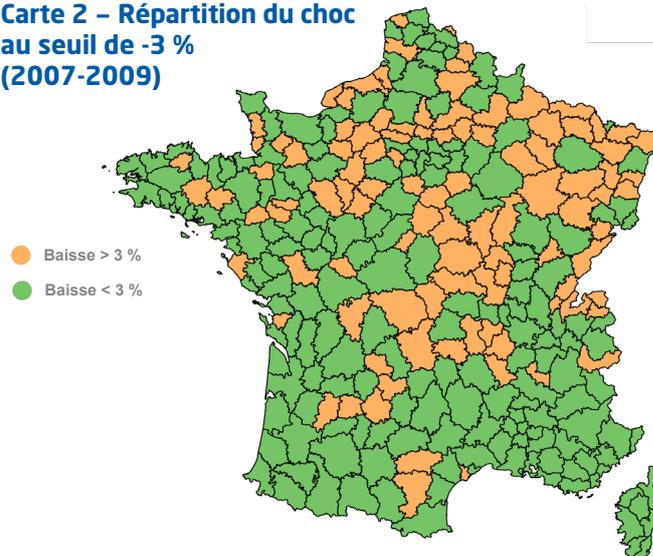
**Carte 1 – Taux de croissance de l’emploi salarié (2007-2009)**



Lecture : en jaune clair apparaissent les zones où l’emploi n’a ni baissé ni augmenté, en vert celles où il a augmenté, en orange et en rouge celles où il a diminué.

Source : Insee (2022), *L’emploi localisé en 2020 – Estimations d’emploi*, op. cit.

**Carte 2 – Répartition du choc au seuil de -3 % (2007-2009)**



Lecture : en orange apparaissent les zones où l’emploi a baissé de plus de 3 % entre 2007 et 2009. En vert apparaissent les zones où l’emploi n’a pas baissé de plus de 3 % entre 2007 et 2009.

**Graphique 2 – Taux de croissance de l'emploi salarié total avant et pendant la crise financière de 2007-2009**



illustre que les pertes d'emplois importantes se sont produites dans les zones qui avaient gagné peu d'emplois (ou en avaient perdu) sur la période précédant la crise. *A contrario*, les zones où l'emploi était dynamique avant la crise ont parfois continué à voir l'emploi y croître pendant la crise financière (ou ont subi des pertes d'emplois moins importantes). Les constatations issues du tableau 1 et du graphique 2 ne sont pas surprenantes, elles soulignent l'importance de contrôler ce facteur dans l'analyse empirique.

## DÉMARCHE EMPIRIQUE

Notre étude vise à établir si l'évolution de l'emploi dans les zones ayant connu entre 2007 et 2009 un choc important (c'est-à-dire ayant enregistré des pertes d'emplois supérieures à 3 %) diffère de celle qu'elles auraient connu si la perte d'emplois pendant la crise avait été moins importante.

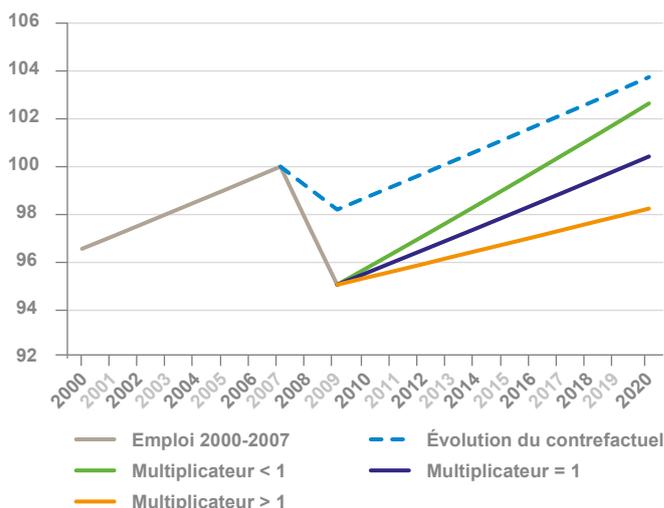
Trois scénarios de l'effet de la crise financière sur les zones qu'elle a le plus affectées (par rapport aux zones peu touchées) sont possibles : i) les pertes enregistrées en 2008 et 2009 se résorbent progressivement ; ii) elles se prolongent ; iii) elles s'amplifient. Ces hypothèses sont représentées de façon simplifiée dans le Graphique 3. La trajectoire de l'emploi en l'absence de choc majeur est indiquée par la courbe en pointillé. Dans le pire des cas, lorsque l'emploi décroche non seulement en niveau mais aussi en tendance (courbe orange), le multiplicateur est supérieur à 1<sup>7</sup>. Lorsque l'écart avec les zones peu touchées se resserre progressivement, le multiplicateur est inférieur à 1 (courbe verte). Lorsque l'écart d'emploi observé en 2009 se maintient, le multiplicateur d'emploi est de 1.

La principale difficulté pour répondre à cette question réside dans la construction d'un contrefactuel, c'est-à-dire

la dynamique de l'emploi en l'absence de choc majeur. Pour construire ce contrefactuel – et mesurer l'impact d'une perte importante d'emplois –, nous mettons en œuvre deux méthodes économétriques complémentaires : le contrôle synthétique et les doubles différences.

La méthode du contrôle synthétique, introduite par Abadie et Gardeazabal (2003)<sup>8</sup>, consiste à construire pour chaque zone un contrefactuel à partir d'une combinaison pondérée de zones d'emploi ayant peu (ou pas) perdu d'emplois pendant la crise et qui reproduit le plus fidèlement possible les caractéristiques de la zone avant la crise<sup>9</sup>. L'effet de la perte massive d'emplois est alors estimé en comparant la trajectoire post-crise de la zone touchée avec celle

**Graphique 3 – Trajectoires théoriques possibles de l'emploi après un choc (indice 100 en 2007)**



Lecture : dans le cas où l'emploi après la crise suit la trajectoire représentée par la courbe orange, l'écart d'emploi avec la courbe en pointillé est plus grand en 2020 qu'il ne l'était en 2009. Le multiplicateur d'emploi est supérieur à 1.

Source : France Stratégie

7. Le multiplicateur d'emploi est ici le nombre d'emplois « manquants » (c'est-à-dire l'écart entre l'emploi observé et le contrefactuel) en 2019 divisé par le nombre d'emplois « manquants » en 2009.

8. Abadie A. et Gardeazabal J. (2003), « *The economic costs of conflict: A case study of the Basque country* », *The American Economic Review*, vol. 93(1), mars, p. 113-132.

9. En pratique, les huit caractéristiques que nous cherchons à reproduire sont la taille de la zone (mesurée par le nombre d'emplois), la part de l'emploi industriel, la part de cadres dans l'emploi, la part d'ouvriers, la part de l'emploi non marchand dans l'emploi, le taux de chômage, le salaire moyen et le taux de croissance de l'emploi salarié entre 2002 et 2007. Dans notre cas spécifique, la méthode du contrôle synthétique aboutit généralement à une combinaison de trois à cinq zones d'emploi.



de son contrôle synthétique. Lorsque plusieurs zones sont touchées, l'effet moyen est obtenu par la moyenne des effets individuels mesurés par cette approche. L'analyse ne vaut évidemment que si le contrôle synthétique (le contrefactuel) reproduit fidèlement la dynamique avant-crise. Nous contrôlons également les effets de contagion directs (dit *spillover*)<sup>10</sup>.

La méthode des doubles différences avec *matching* consiste à comparer la dynamique de l'emploi avant et après la crise, entre des zones fortement affectées par la crise et des zones qui avaient une probabilité équivalente d'être fortement touchées mais qui ne l'ont pas été. Pour ce faire, nous constituons l'échantillon en estimant pour chaque zone la probabilité d'être fortement affectée par la crise, indépendamment du fait qu'elle soit effectivement touchée ou non, et ensuite en sélectionnant pour chaque zone fortement touchée celles qui ont une probabilité équivalente (c'est le *matching*, c'est-à-dire l'appariement)<sup>11</sup>. Une fois cet échantillon constitué, une estimation économétrique simple nous permet de mesurer l'effet d'avoir été atteinte par la crise (la « double différence »). L'analyse ne vaut que si le fait d'enregistrer des pertes d'emplois importantes n'est pas corrélé au dynamisme de l'emploi avant-crise<sup>12</sup>.

Il est néanmoins possible qu'on ne puisse pas construire un contrôle synthétique pour certaines de ces zones d'emploi les plus affectées, et/ou qu'on ne trouve pas de zones parmi celles ayant moins été touchées qui ont une probabilité proche d'être autant affectées par la crise. Ces zones d'emploi sont alors exclues de l'analyse. Dans le cas présent, nous avons exclu cinq zones d'emploi de l'analyse de l'effet moyen<sup>13</sup>. Ce sont les zones où l'emploi salarié avait diminué de plus de 10 % sur la période 2002-2007. L'analyse de l'impact des pertes d'emplois se fait donc sur 97 zones très touchées.

## EFFETS DE LA CRISE

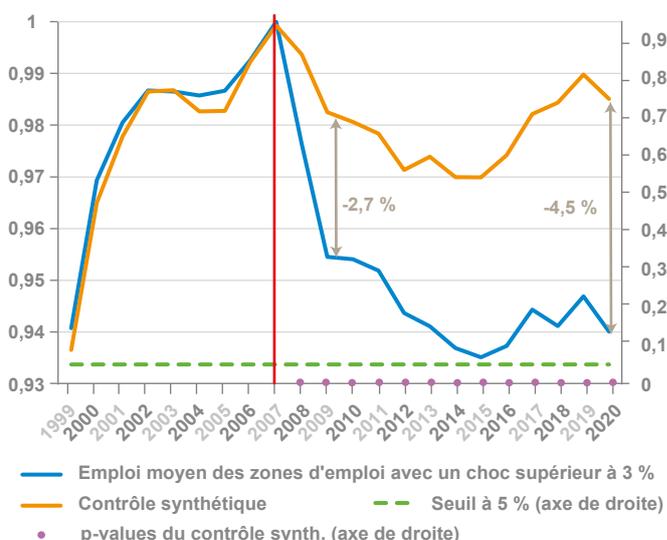
### Des pertes d'emplois amplifiées au cours du temps

D'après l'analyse empirique, les pertes d'emplois initiales ont, en moyenne, laissé des séquelles durables qui se sont aggravées au fil du temps dans les zones ayant subi une baisse de l'emploi supérieure à 3 % pendant de la crise de 2008-2009, par rapport aux zones comparables moins

affectées par la crise. Cela est confirmé par les deux méthodes mobilisées et est représenté dans les graphiques ci-après.

Le graphique 4 illustre l'évolution moyenne de l'emploi salarié par rapport à 2007 des zones ayant connu un choc important (courbe bleue), et la moyenne des contrôles synthétiques (courbe orange). La courbe du contrôle synthétique retrace le contrefactuel, c'est-à-dire l'évolution de l'emploi dans les zones comparables à celles très atteintes par la crise, mais qui ne l'ont pas ou peu été. L'emploi y aurait diminué jusqu'en 2012, puis aurait connu une reprise à partir de 2015 sans retrouver en 2019 son niveau de 2007. Jusqu'en 2007, le contrefactuel reproduit précisément la dynamique de l'emploi (la courbe orange et la courbe bleue évoluent de la même façon). Après 2007, les deux courbes divergent et l'écart entre les deux courbes ne se résorbe pas, il s'aggrave même. L'écart entre ces deux courbes est représenté dans le graphique 5 (courbe bleue) : il est presque nul dans les années d'avant-crise, proche de -3 % en 2009 et de l'ordre de -4,5 % en 2020. L'écart s'est amplifié au cours du temps.

### Graphique 4 – Évolution moyenne de l'emploi salarié dans les zones fortement touchées par la crise de 2007-2009, par rapport à leur « contrôle synthétique »



Note : les p-values sont calculées à travers des tests placebos<sup>14</sup>.

Lecture : en moyenne, l'emploi salarié des zones ayant connu des pertes d'emplois supérieures à 3 % pendant la crise est de 2,7% inférieur au contrefactuel (contrôle synthétique) en 2009 et de 4,5 % en 2020.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

10. Pour s'assurer que l'effet mesuré ne comporte pas un biais négatif lié à une potentielle contagion spatiale des effets des pertes d'emplois des zones traitées vers les zones adjacentes non traitées utilisées comme contrôle, nous reproduisons le contrôle synthétique en éliminant du pool de contrôle de chaque zone traitée les zones qui lui sont adjacentes. L'effet n'est pas significativement différent de celui initialement trouvé.

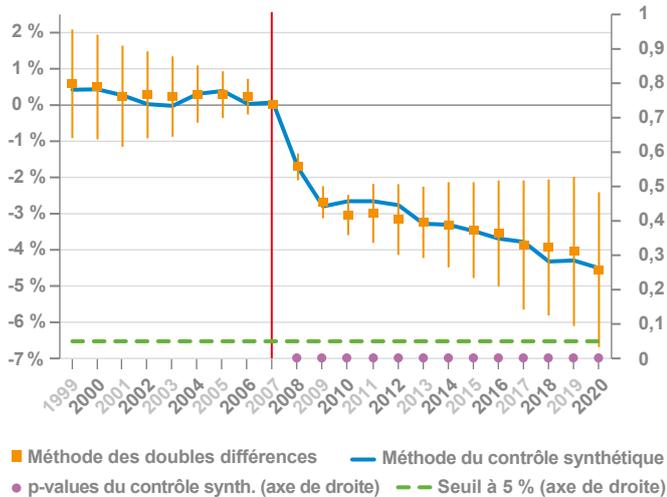
11. En pratique, nous cherchons dans un premier temps à expliquer la probabilité pour une zone d'emploi d'être fortement affectée par la crise grâce à huit caractéristiques observables (identiques à celles détaillées *supra* dans le cadre de la méthode du contrôle synthétique). Pour chaque zone effectivement très touchée par la crise, nous sélectionnons les deux zones ayant une probabilité proche d'être touchées mais ne l'ayant pas été.

12. C'est effectivement le cas, comme le montre la non-significativité des coefficients avant 2007 (voir Graphique 5 page suivante) et que confirme un test formel de l'hypothèse des tendances parallèles.

13. Il s'agit des zones d'emploi d'Oyonnax, de Saint-Claude, de Nevers, d'Autun et de Dreux. Ce sont les points en bleu en bas à gauche sur le graphique 2 *supra*.

14. La méthode de contrôle synthétique ne repose pas sur des tests d'hypothèses standard. Au lieu de cela, elle implique l'utilisation de procédures d'inférence non paramétriques fondées sur des « tests placebo ». Dans ces tests, le traitement est appliqué de manière fictive à chaque unité de contrôle et un contrôle synthétique est créé pour chaque unité. Ensuite, la distribution des effets estimés du traitement sur les unités de contrôle est utilisée pour générer une distribution empirique sous l'hypothèse nulle d'absence d'effet du traitement. La p-value de l'effet du traitement sur l'unité réellement traitée est ensuite calculée en fonction de cette distribution. Cette p-value indique la probabilité d'obtenir un effet estimé du traitement aussi extrême que celui observé pour l'unité réellement traitée, sous l'hypothèse nulle que le traitement n'a pas d'effet.

**Graphique 5 – Effets sur l’emploi salarié des pertes d’emplois de 2008-2009**



Note : les carrés en orange représentent les valeurs  $\beta_t$  dans l'équation :

$$dn_{i,t/2007} = \sum_t \beta_t \times \mathbb{1} + controls_i + \varepsilon_{i,t}$$

Où  $\mathbb{1}$  vaut 1 si la zone a été très touchée par la crise, 0 sinon.

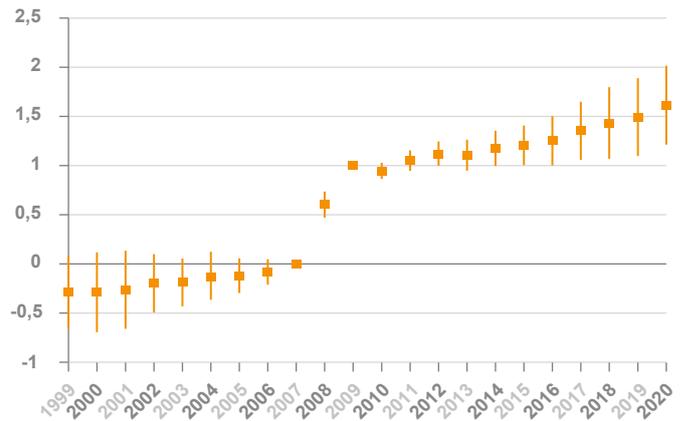
Lecture : les zones très affectées par la crise de 2008-2009 ont en 2020 un emploi inférieur de 4,5 % par rapport aux zones comparables mais pas ou peu touchées, tant avec la méthode du contrôle synthétique (courbe bleue) qu'avec la méthode des doubles différences (carrés en orange).

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi, op. cit.* ; calculs France Stratégie

Les carrés en orange dans le graphique 5 représentent les résultats obtenus avec la méthode des doubles différences. Les résultats sont similaires : en 2020, les zones ayant subi un choc important ont un emploi inférieur de 4,5 % à celui qu'elles auraient eu sans le choc de la crise de 2008-2009. Cet écart est significativement différent de zéro sur l'ensemble de la période d'après-crise, mais jamais sur la période d'avant-crise<sup>15</sup>.

Les tests empiriques menés jusqu'à présent ont été obtenus en séparant l'échantillon arbitrairement en deux selon que les pertes d'emplois ont été supérieures ou inférieures à 3 % entre 2007 et 2009. Ce choix nous conduit à sous-estimer l'impact des pertes d'emplois de la crise sur l'emploi de fin de période. En effet, parmi les zones utilisées pour construire le contrefactuel, certaines peuvent avoir subi des destructions d'emplois inférieures mais proches de 3 %. Si c'est le cas, cela revient à comparer l'évolution de l'emploi de zones ayant subi des destructions d'emplois très similaires et donc à sous-estimer les effets que nous cherchons à mettre en évidence. Pour évaluer l'ampleur du biais lié à la borne des 3 %, nous réitérons les tests empiriques en excluant les zones ayant subi des pertes d'emplois inférieures à 3 % mais supérieures à 1 % sur la période 2007-2009. Les résultats qualitatifs sont les mêmes : comme on aurait pu s'y attendre, les effets sont plus impor-

**Graphique 6 – Multiplicateur des pertes d’emplois**



Note : les points en orange représentent les valeurs  $\beta_t$  dans l'équation :

$$dn_{i,t/2007} = \sum_t \beta_t \times perte_{2009/2007} + controls_i + \varepsilon_{i,t}$$

Où

$dn_{i,t/2007}$  est égal à la variation de l'emploi par rapport à 2007

et

$perte_{2009/2007}$  la perte d'emploi en % entre 2009 et 2007.

Lecture : en 2020, l'effet multiplicateur est de 1,6 et il est significativement supérieur à 1. Un emploi perdu entre 2007 et 2009 se traduit par 1,6 emploi en moins en 2020.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi, op. cit.* ; calculs France Stratégie

tants et les ajustements pré-crise sont de moins bonne qualité (c'est-à-dire que le contrôle synthétique avant-crise reproduit moins fidèlement que ce que l'on voit dans le graphique 4). Une autre façon de procéder consiste à estimer l'impact du choc de 2007-2009 sur l'emploi avant et après la crise sans faire intervenir la barrière arbitraire de 3 %. Les résultats sont présentés dans le graphique 6 : l'écart en % de l'emploi en 2020 par rapport à 2007 est corrélé au choc subi en 2008-2009, avec un coefficient de l'ordre de 1,6 (et de 1,5 en 2019) une fois corrigé des autres caractéristiques de la zone d'emploi. Cela signifie qu'une perte d'emplois de 1 % pendant la crise se traduit toutes choses égales par ailleurs par un emploi inférieur de 1,6 %. Le multiplicateur d'emploi que l'on obtient est identique à celui évalué précédemment. On montre ici qu'il est significativement supérieur à 1. Par ailleurs, la dynamique de l'emploi pré-crise n'est pas corrélée au choc subi pendant la crise (les coefficients pour les années d'avant-crise ne sont jamais statistiquement différents de 0).

Une partie des effets durables des pertes d'emplois massives des années 2008-2009 que nous mesurons peut provenir du fait que les emplois perdus dans les zones les plus affectées réapparaissent par la suite dans des zones peu ou pas affectées par la crise, ce qui accroît l'emploi dans le contrefactuel. Dans ce cas, le choc d'emploi dans une zone donnée modifie aussi le contrefactuel, ce qui conduit à

15. Cette dernière condition est nécessaire pour que l'effet après-crise puisse être interprété comme une conséquence de la crise.



surestimer la persistance des chocs d'emploi. C'est une possibilité qu'il est difficile de tester. Même si la persistance des pertes d'emplois est surestimée, elle peut encore s'interpréter comme le fait que le choc d'emploi de 2008-2009 a accru la divergence entre les zones d'emploi.

Finalement, on peut s'interroger sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur nos résultats. La méthode du contrôle synthétique se fonde sur un ajustement pré-crise financière et n'est pas impactée par les événements ultérieurs. Ainsi les résultats présentés pour l'année 2019 ne sont pas altérés par le fait que notre échantillon *post-crise* contient l'année 2020.

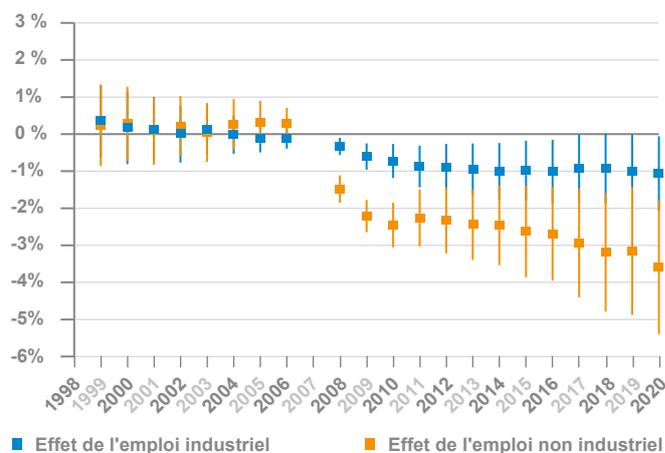
### Décomposition entre les secteurs industriel et non industriel

Comment peut-on expliquer que les pertes d'emplois s'intensifient au cours du temps parmi les zones les plus touchées ? L'amplification pourrait venir du fait que le territoire se dévitalise à la suite des pertes massives initiales et que d'autres secteurs que ceux initialement affectés commencent eux aussi à perdre des emplois.

Lorsque l'on décompose l'effet total du choc entre le secteur industriel et le secteur non industriel, on constate que l'effet du secteur non industriel prédomine largement, conformément à son poids plus important dans l'économie. Il représente environ les trois quarts de l'effet total (voir Graphique 7). Au moment de la crise, on observe une baisse significative de l'emploi dans les deux secteurs, qui s'amplifie légèrement dans le secteur industriel en 2010 et 2011. Dans un second temps, les pertes d'emplois du secteur industriel stagnent, alors que la détérioration de l'emploi après 2011 s'amplifie dans le secteur non industriel. Cette situation peut s'expliquer par les mécanismes de réduction de la demande locale, qui ont un impact significatif sur le secteur des biens non échangeables et entraînent des pertes additionnelles d'emplois, ce qui entretient un cercle vicieux.

Il n'est toutefois pas possible de conclure (ni d'exclure) que ce cercle vicieux est initialement déclenché par une contagion qui va dans le sens du secteur industriel vers le secteur non industriel. En effet, l'amplification des pertes d'emplois pourrait être déclenchée et maintenue par le secteur non industriel lui-même. Cela suggère que ce secteur serait particulièrement vulnérable et susceptible d'entraîner un cercle vicieux de pertes d'emplois lors d'un choc. Étant donné que les pertes d'emplois du secteur industriel stagnent, on peut au moins conclure à l'absence de contagion du secteur non industriel vers l'industriel lors de la crise de 2008-2009.

### Graphique 7 – Pertes d'emplois dans les secteurs industriel et non industriel (par rapport à 2007)



Lecture : par rapport aux zones comparables, les zones ayant subi un choc important ont en moyenne un emploi non industriel de 2,1 % inférieur en 2009 et de 3,5 % inférieur en 2020.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

Ces résultats révèlent une diffusion endogène des pertes d'emplois et constituent un élément d'explication de l'origine des écarts croissants entre zones très touchées et peu touchées par les destructions d'emplois de 2008-2009. L'effet multiplicateur observé est le résultat d'une contagion des pertes d'emplois initiales vers les secteurs non industriels plutôt qu'un lent déclin industriel se poursuivant à bas bruit.

### Le dynamisme de l'emploi avant la crise, un facteur déterminant

Les zones qui étaient déjà en perte de vitesse ont été plus nombreuses à être touchées et ont subi des pertes d'emplois de plus grande ampleur.

Rapidement après la crise financière de 2008-2009, il est apparu que les territoires subissant les pertes d'emplois les plus importantes, relativement à leur emploi, étaient souvent ceux qui étaient déjà en déclin avant la crise<sup>16</sup>. La carte 3 page suivante illustre bien ce fait. Les zones rouges sont celles où l'emploi salarié a diminué de plus de 3 % entre 2007 et 2009, alors même qu'elles étaient déjà en perte de vitesse<sup>17</sup>. Ces zones sont beaucoup plus nombreuses que les zones en orange, qui sont celles où l'emploi salarié a aussi connu une baisse de plus de 3 % mais où l'emploi salarié était dynamique avant la crise.

La dynamique pré-crise joue un rôle significatif tant dans la probabilité de connaître un choc que dans la reprise ultérieure en niveau. Une segmentation de l'échantillon en fonction de cette dynamique pré-crise est utile à l'analyse.

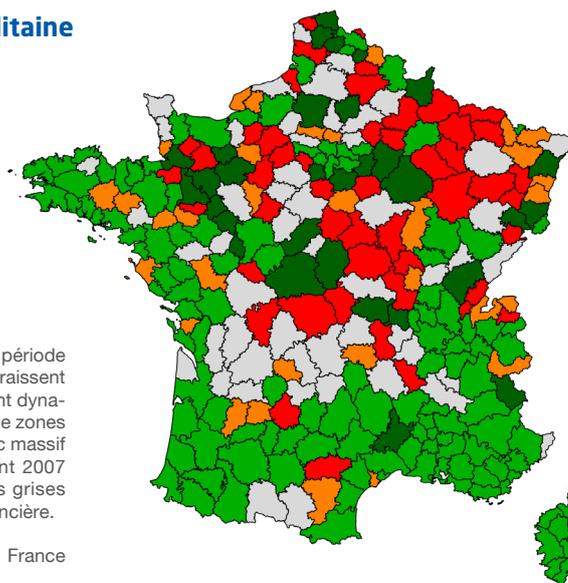
16. Davezies L. (2010), *La crise et nos territoires. Premiers impacts*, rapport pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la recherche, coll. « Les notes territoriales de l'AdCF », octobre.

17. L'emploi a connu une croissance importante sur la période 2002-2007 (3,8 % en moyenne dans l'ensemble des zones d'emploi).

### Carte 3 – Répartition des zones d'emploi en France métropolitaine selon leur tendance avant-crise (2002-2007) et l'ampleur de leur choc (2007-2020)

- Autres zones
- Zones dynamiques à faible baisse de l'emploi
- Zones dynamiques à forte baisse de l'emploi
- Zones en perte de vitesse à faible baisse de l'emploi
- Zones en perte de vitesse à forte baisse de l'emploi

Lecture : en rouge apparaissent les zones où l'emploi était en perte de vitesse dans la période d'avant-crise et dont l'emploi a baissé de plus de 3 % entre 2007 et 2009. En orange apparaissent les zones où l'emploi a également baissé de plus de 3 % entre 2007 et 2009 mais qui étaient dynamiques avant la crise. Le nombre de zones rouges (49) est bien plus grand que le nombre de zones en orange (32). Sur la carte apparaissent aussi les zones d'emploi n'ayant pas subi de choc massif d'emploi entre 2007 et 2009 ; elles sont en vert clair si elles étaient dynamiques avant 2007 (123 zones) et en vert foncé si elles étaient en perte de vitesse (31 zones). Les zones grises (52 zones) sont celles qui n'étaient ni dynamiques ni en perte de vitesse avant la crise financière.



Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

#### Effets de la crise sur les zones préalablement en perte de vitesse

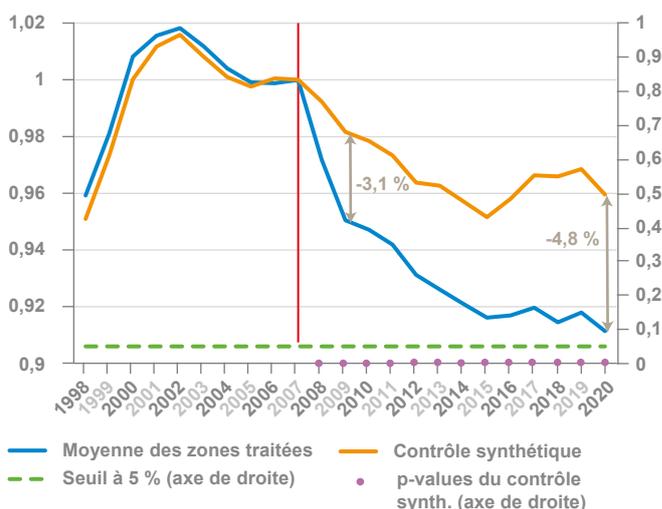
Les zones en perte de vitesse connaissent une détérioration accélérée de l'emploi. La crise de 2008-2009 a accentué le déclin des zones déjà affaiblies, comme l'illustre la méthode du contrôle synthétique dans le graphique 8. En moyenne, pour les zones en perte de vitesse ayant connu un choc important, l'emploi salarié total (base 2007) baisse d'environ 5 % en 2009 et atteint une baisse de 8,9 % en 2020. Le contrôle synthétique, bien que suivant toujours une tendance déclinante, présente une situation légèrement moins grave. Il enregistre une diminution initiale d'environ 1,8 % en 2009, qui se stabilise au fil du temps et ne dépasse pas jamais -5 %, même en 2015. La différence entre ces deux courbes nous donne donc un effet de 3,1 % en 2009 et de 4,8 % en 2020 pour le contrôle synthétique (voir aussi Graphique 9a page suivante).

Toutes les valeurs sont également statistiquement significatives<sup>18</sup>. En 2020, l'emploi est 4,8 % inférieur à ce qu'il aurait été avec un choc moins important. Avec la méthode des doubles différences, l'effet est de -3,4 % en 2009 et de -5 % en 2020. L'effet de l'ampleur du choc (voir Graphique 9b) est également significatif et présente un multiplicateur des pertes d'emplois d'environ 1,5, significativement supérieur à 1. Un emploi perdu en 2008-2009 se traduit par 1,5 emploi en moins en 2020. Nous observons une perte immédiate en termes de niveau dû au choc initial, ainsi qu'un changement de tendance, résultant des effets durables de ce choc.

#### Effets de la crise sur les zones préalablement dynamiques

L'effet d'une baisse de l'emploi supérieure à 3 % est particulièrement important pour les zones dynamiques. En moyenne, l'emploi salarié dans ces zones a diminué de 3,9 % en 2009

#### Graphique 8 – Contrôle synthétique de l'emploi salarié pour les zones en perte de vitesse



Note : les p-values sont calculées à travers des tests placebos.

Lecture : en moyenne, l'emploi salarié des zones « en perte de vitesse » ayant connu des pertes d'emplois supérieures à 3 % pendant la crise est de 3,1 % inférieur au contrefactuel (contrôle synthétique) en 2009 et de 4,8 % en 2020.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

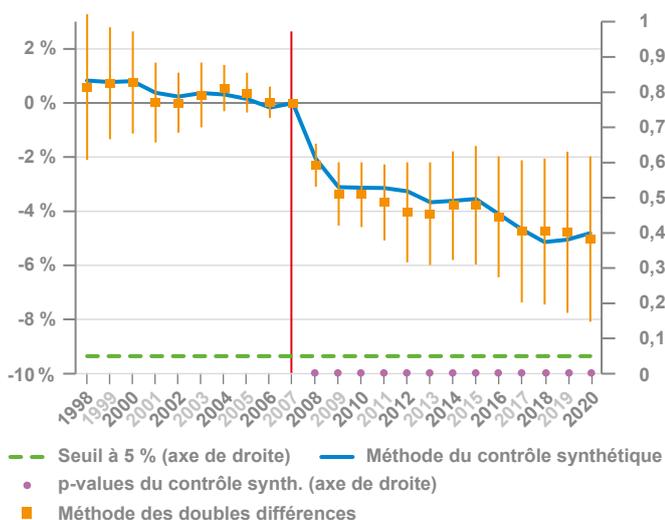
(voir Graphique 10 page suivante), présentant un écart de 2,8 % par rapport au contrôle synthétique (voir Graphique 11a page 10)<sup>19</sup>. Ensuite, nous observons une stagnation de l'emploi entre 2010 et 2015 des zones ayant connu un choc important, ce qui représente un ralentissement considérable pour ces zones autrefois très dynamiques. Il a fallu du temps pour que ces zones se rétablissent et retrouvent leur dynamisme initial, avec une reprise de l'emploi observée à partir de 2015. En 2020, l'effet du choc est de -6,7 % avec la méthode du contrôle synthétique, et de -6 % avec celle des doubles différences (voir Graphique 11a).

18. Les p-values sont inférieures au seuil de 5 %.



## Graphique 9 – Les pertes d’emplois de 2008-2009 dans les zones en perte de vitesse

### a) Effets sur l’emploi salarié



Lecture : avec la méthode du contrôle synthétique (courbe bleue), les zones très affectées par la crise ont en 2020 un emploi inférieur de 4,8 % par rapport aux zones comparables mais pas ou peu touchées. Avec la méthode des doubles différences (carrés en orange), ce nombre est de -5 %.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

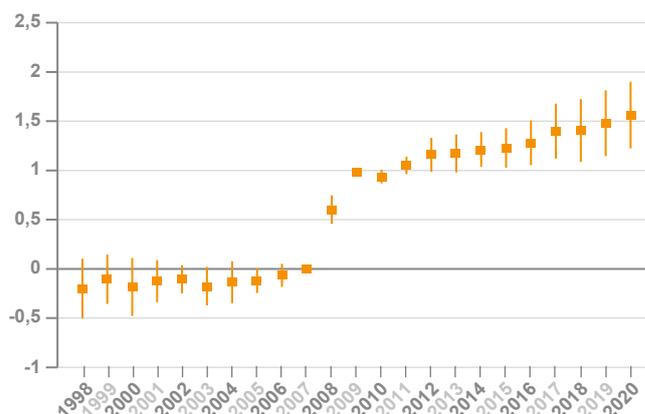
Le multiplicateur de l’emploi apparaît ainsi très élevé pour les zones dynamiques : un emploi perdu pendant la crise équivaut à environ 2,5 emplois en moins en 2020 (voir Graphique 11b) par rapport au contrefactuel. C’est l’effet multiplicateur observé le plus élevé. Il semble que les zones dynamiques aient vu leur essor fortement freiné par la crise.

### À l’échelle individuelle, un effet plus nuancé

L’analyse menée précédemment s’intéresse aux effets moyens. Il est intéressant de la compléter par une analyse pour chaque zone prise individuellement. On cherche alors à identifier si certaines zones, bien qu’ayant été fortement touchées par la crise, ont vu leur emploi rebondir au-delà de ce à quoi on pouvait s’attendre. Pour mener une analyse individuelle de chaque zone, seule la méthode du contrôle synthétique est mobilisable.

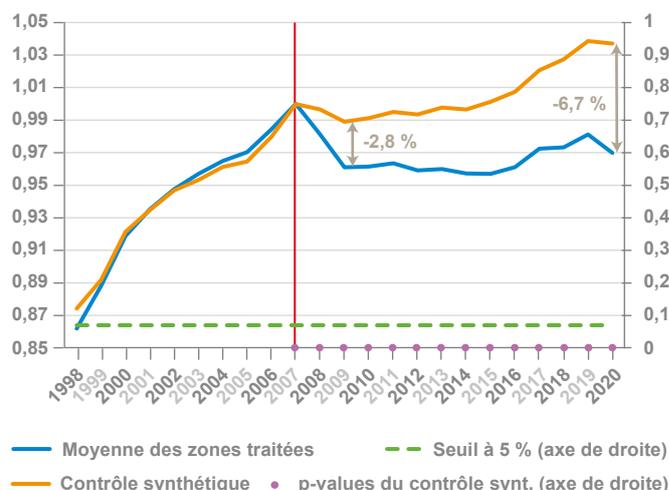
Le graphique 12 page suivante illustre la démarche et le résultat pour quatre zones spécifiques et quatre configurations<sup>20</sup>. Les deux contrôles synthétiques des graphiques 12a (La vallée de la Bresle-Vimeu, une zone en perte de vitesse) et 12b (Brive-la-Gaillarde, une zone dynamique) représentent un choc qui s’amplifie au cours du temps et dont l’écart au contrôle synthétique est statistiquement significativement négatif en 2020. Le graphique 12c présente le cas de Guingamp, une zone d’emploi ayant connu une baisse qui est statistiquement significative pendant la crise mais qui ne l’est plus par la suite (en 2020, le choc est absorbé). Le graphique 12d illustre celui du Genevois français, à la frontière de la Suisse, qui connaît un rebond statistiquement significatif.

### b) Multiplicateur des pertes d’emplois



Lecture : en 2020, l’effet multiplicateur des zones en perte de vitesse est d’environ 1,5 et est significativement supérieur à 1. Pour les zones en perte de vitesse, un emploi perdu en 2008-2009 se traduit par 1,5 emploi en moins en 2020.

## Graphique 10 – Contrôle synthétique de l’emploi salarié dans les zones dynamiques



Note : les p-values sont calculées à travers des tests placebos.

Lecture : en moyenne, l’emploi salarié des zones dynamiques ayant connu des pertes d’emplois supérieures à 3 % pendant la crise est de 2,8 % inférieur au contrefactuel (contrôle synthétique) en 2009 et de 6,7 % en 2020.

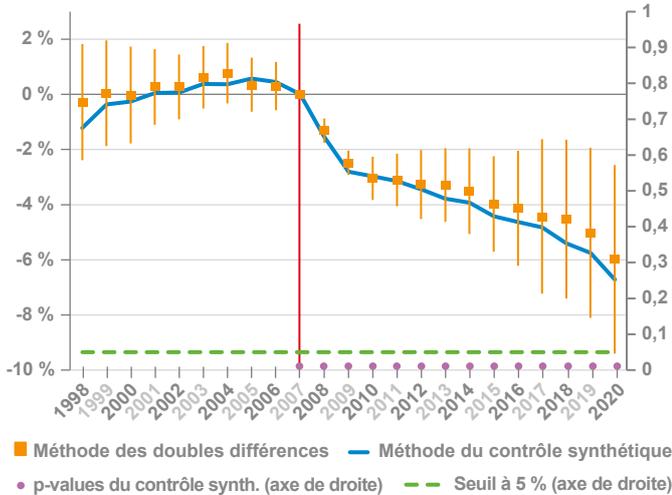
Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

Nos résultats montrent ainsi qu’au-delà de l’effet moyen analysé précédemment, 45 % des zones ont un écart avec leurs contrefactuels synthétiques qui n’est plus statistiquement significatif en 2020, quand pour d’autres l’écart avec le contrôle synthétique est toujours significativement négatif (54 % des cas) (voir Tableau 2 page 11). Seule la zone du Genevois français se démarque, avec un emploi significativement supérieur à son contrôle synthétique.

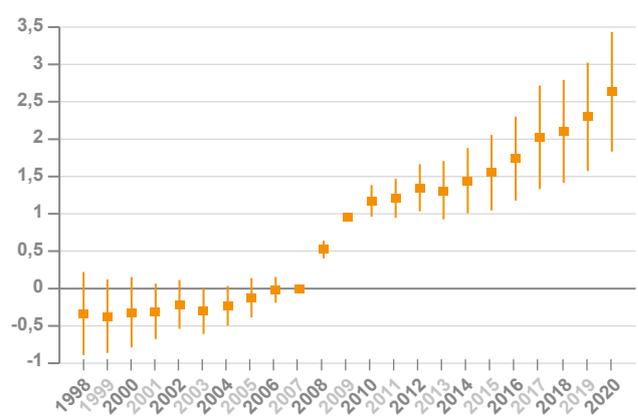
19. On note par ailleurs que, dans le cas des zones en perte de vitesse, l’écart par rapport au contrefactuel est quasiment identique à l’écart observé.

## Graphique 11 – Les pertes d’emplois de 2008-2009 dans les zones dynamiques

### a) Effets sur l’emploi salarié



### b) Multiplicateur des pertes d’emplois



Lecture : avec la méthode du contrôle synthétique (courbe bleue), les zones très affectées par la crise ont en 2020 un emploi inférieur de 6,7 %, par rapport aux zones comparables mais pas ou peu touchées. Avec la méthode des doubles différences (carrés en orange) ce nombre est de -6 %.

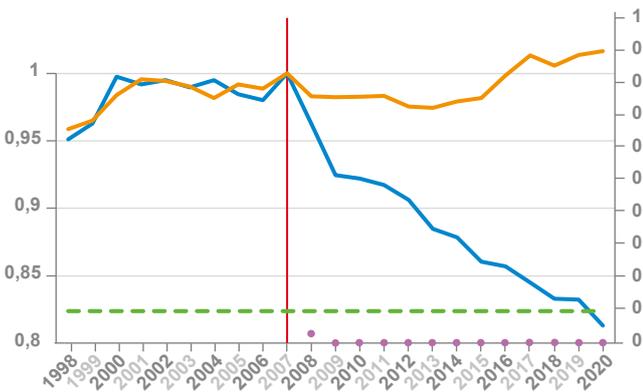
Lecture : en 2020, l'effet multiplicateur des zones dynamiques est d'environ 2,5 et est significativement supérieur à 1. Pour les zones dynamiques, un emploi perdu en 2008-2009 se traduit par 2,5 emplois en moins en 2020.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

## Graphique 12 – Quelques contrôles synthétiques individuels

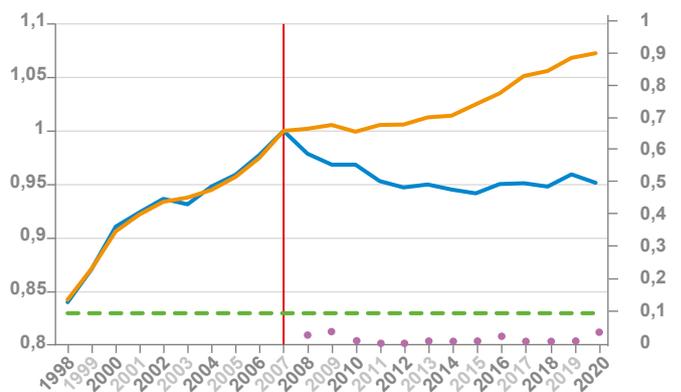
### a) Zone en perte de vitesse, écart négatif significatif en 2020

La Vallée de la Bresle-Vimeux



### b) Zone dynamique, écart négatif significatif en 2020

Brive-la-Gaillarde



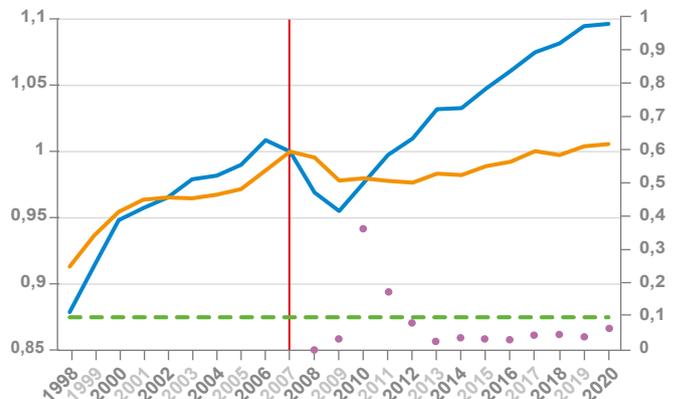
### c) Zone dynamique, écart négatif non significatif en 2020 (choc absorbé)

Guingamp



### d) Zone dynamique, écart positif significatif en 2020

Le Genevois français



— Emploi moyen des zones d'emploi avec un choc supérieur à 3 % — Contrôle synthétique • p-values du contrôle synth. (axe de droite) — Seuil à 10 % (axe de droite)

Lecture : la zone d'emploi de Guingamp (Graphique 12c), jugée dynamique avant la crise, a perdu plus de 3 % des emplois salariés pendant la crise de 2008-2009. En 2020, l'emploi observé dans cette zone (courbe bleue) est inférieur à celui du contrôle synthétique. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative. Le choc est dit « absorbé ».

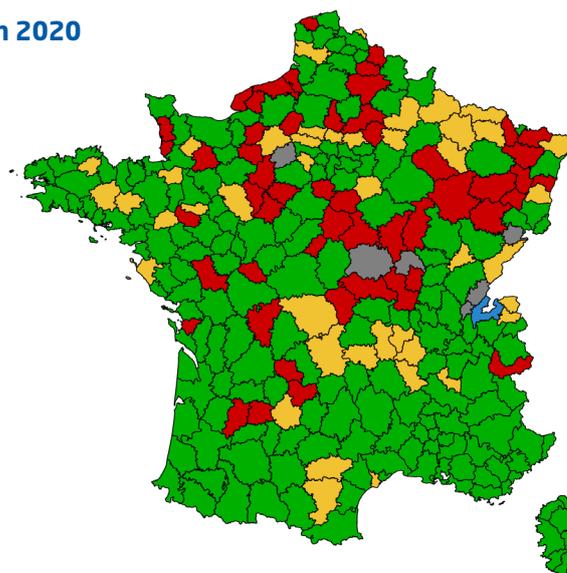
Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie

## Carte 4 – Répartition de la significativité de l'écart d'emploi en 2020

- Choc absorbé
- Choc pas absorbé
- Methode non applicable
- Pas de choc important
- Rebond

Lecture : en rouge apparaissent les zones où l'emploi a chuté de plus de 3 % entre 2007 et 2009 et qui connaissent en 2020 un emploi significativement inférieur à leur contrôle synthétique. En orange apparaissent les zones où l'emploi a chuté de plus de 3 % entre 2007 et 2009 mais où l'emploi n'est plus significativement inférieur à leur contrôle synthétique en 2020. En bleu figure la zone du Genevois français, qui connaît un emploi significativement supérieur à son contrôle synthétique en 2020. En vert figurent les zones d'emplois n'ayant pas connu des pertes d'emplois de plus de 3 %.

Source : Insee (2022), *L'emploi localisé en 2020 – Estimations d'emploi*, op. cit. ; calculs France Stratégie



En 2020, l'impact sur l'emploi parmi les zones présentant un écart statistiquement significatif est considérable : pour la moitié de ces zones, la baisse de l'emploi est d'au moins 8,8 % par rapport au contrefactuel, tandis que pour un quart d'entre elles la baisse dépasse 10,25 % (voir Tableau 3).

La carte 4 retrace la répartition géographique de ce phénomène. Les zones rouges sur la carte sont les zones ayant connu un choc important pendant la crise de 2008-2009 et où l'emploi est toujours statistiquement significativement inférieur à son contrôle synthétique en 2020. Les zones en orange sont les zones ayant connu un choc important pendant la crise de 2008-2009 mais où l'emploi n'est plus significativement inférieur à son contrôle synthétique en 2020. Les zones vertes sont celles n'ayant pas connu de choc important pendant la crise de 2008-2009 et la zone en bleu est celle du Genevois français (qui connaît en 2020 un rebond significatif). En examinant la carte,

plusieurs tendances se dégagent : les zones où l'emploi a significativement diminué sont souvent regroupées et entourées par moins de zones qui n'ont pas connu de perte importante pendant la crise de 2008-2009. Parallèlement, les zones où l'effet n'est plus significatif en 2020, ainsi que celles qui n'ont pas été affectées par le choc, sont entourées par plus de zones sans choc<sup>21</sup>.

Il est difficile d'identifier les éléments clés qui ont permis à certains territoires ayant connu une perte importante d'emplois pendant la crise de l'absorber. La grande hétérogénéité des zones d'emploi, tant dans les profils de secteurs productifs que dans les ressources locales et les voisinages distincts, révèle qu'il n'existe pas de solution universelle ni de modèle productif unique qui se démarque dans les zones semblant avoir le mieux rebondi. C'est aussi la conclusion de Bouvart et Donne (2020)<sup>22</sup> qui analysent le dynamisme de l'emploi sur la période 2006-2018 à l'aune du taux de chômage.

## Tableau 2 – Significativité de l'effet du choc à l'échelle individuelle en 2020

	Perte de vitesse	Intermédiaires	Dynamiques	Total
Écart significatif	50 %	45 %	64 %	54 %
Écart non significatif (absorption)	50 %	55 %	33 %	45 %
Rebond significatif	0 %	0 %	3 %	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Lecture : 64 % des zones dynamiques avant la crise, ayant connu un choc important, présentent un emploi significativement (au seuil de 10 %) inférieur à ce qu'il aurait été avec un choc moins important. Seulement 33 % des zones dynamiques semblent avoir absorbé le choc à l'horizon 2020.

Source : France Stratégie

## Tableau 3 – Distribution de l'effet en fonction de la significativité statistique en 2020

	Nombre de zones	Minimum	Q1 (25 %)	Médiane (50 %)	Q3 (75 %)	Maximum
Écart significatif	55	-22,5 %	-10,5 %	-8,8 %	-4,85 %	10,9 %
<b>ÉCART</b>	<b>97</b>	<b>-2 %</b>	<b>-9 %</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>10,9 %</b>

Lecture : en 2020, parmi les 97 zones ayant subi un choc important en 2008-2009, un quart ont subi une baisse d'emploi d'au moins 9 % par rapport à leur contrôle synthétique. Pour la moitié des 55 zones avec un écart significatif avec leur contrôle synthétique, la réduction de l'emploi est d'au moins 8,8 %.

Source : France Stratégie

20. L'ensemble des contrôles synthétiques individuels pour les autres zones se trouve en annexe, disponible [sur le site de France Stratégie](https://www.strategie.gouv.fr).

21. En 2020, les zones présentant un écart négatif et significatif sont en moyenne entourées par 2,7 zones sans choc, tandis que ce chiffre est de 3 pour les zones où l'écart n'est plus significatif en 2020 et de 3,7 pour les zones qui n'ont pas été touchées par le choc.

22. Bouvart C. et Donne V. (2020), « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? », *La Note d'analyse*, n° 93, France Stratégie, juillet.

## CONCLUSION

La crise financière de 2008-2009 a laissé une marque indélébile sur les économies mondiales. En France, les conséquences de cette crise ont été particulièrement ressenties sur le front de l'emploi, provoquant un choc très hétérogène géographiquement, avec des effets importants à long terme. Les différentes méthodes utilisées dans cette note s'accordent en moyenne sur des effets durables négatifs et significatifs sur l'emploi salarié. En 2020, douze ans après le choc initial, l'emploi salarié était en moyenne 4,5 % inférieur à ce qu'il aurait été si le choc avait été moins important. Dans les zones les plus touchées, un emploi perdu pendant la crise de 2008-2009 s'est amplifié en 1,6 emploi en moins en 2020. L'amplification de ces pertes d'emplois s'est faite à travers le secteur non industriel, particulièrement sensible aux variations de la demande locale.

Le dynamisme de l'emploi sur la période 2002-2007 est déterminant tant dans la probabilité de connaître une baisse d'emploi importante pendant la crise, dans l'ampleur de ce choc et dans la trajectoire post-crise. Les zones en perte de vitesse sont plus susceptibles de connaître un tel choc et avec une ampleur plus grande. D'un autre côté, malgré un retour de l'emploi en niveau plus rapide pour les zones dynamiques, l'effet net de la crise reste en moyenne plus important, avec un multiplicateur de 2,5.

De manière individuelle, l'effet durable du choc est plus nuancé. Pour 45 % des zones ayant connu des pertes d'emplois importantes en 2008-2009, dix ans plus tard l'emploi n'est plus significativement inférieur à ce qu'il aurait été avec un choc moins important. Là aussi, les zones dynamiques connaissent une situation moins favorable. Seulement 33 % de ces dernières ont absorbé le choc, contre 50 % pour les zones en perte de vitesse. En somme, les zones dynamiques semblent avoir vu leur essor fortement freiné par la crise. Le manque à gagner si les territoires dynamiques avaient été touchés par un choc moins important est conséquent.

L'hypothèse selon laquelle le choc sur l'emploi conduit à un décrochage durable est confirmée en moyenne, mais pas de manière individuelle pour toutes les zones d'emploi étudiées. L'emploi peut donc rebondir après des pertes massives. En revanche, l'hypothèse selon laquelle les zones déjà affaiblies connaissent l'effet du choc le plus important est rejetée, ce sont plutôt les zones dynamiques qui (par rapport à leur potentiel d'avant-crise) souffrent le plus.

Quelles leçons peut-on tirer de ces résultats en termes de politiques publiques ? La première est qu'aucune zone d'emploi n'est à l'abri d'une rupture de tendance. Des zones dynamiques peuvent subir un choc qui met brutalement fin à leur dynamisme. La seconde leçon est que les interventions publiques en faveur des territoires en crise ne peuvent se cantonner à l'industrie. Les pertes d'emplois peuvent avoir lieu à bas bruit dans le secteur non industriel, dans de petites entités. Par ailleurs, l'amplification d'un choc initial – indépendamment du domaine qu'il touche – passe essentiellement par ce secteur non industriel.



Directeur de la publication/rédaction : Cédric Audenis, commissaire général par intérim ;  
secrétariat de rédaction : Gladys Caré, Valérie Senné ;  
dépôt légal : mars 2024 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,  
directeur du service Édition-Communication-Événements,  
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.